

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 14 mars 2017**

**OBJET :**  
**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : Mme CADET**  
**Délibération n°1**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- retenu le 2 décembre 2016, la convention proposée à Mme Anne DUCHENE.

Cette dernière assure des animations en direction d'un groupe de seniors résidant sur le quartier Mouzimpré et aux alentours. Elle anime avec ce public les activités décidées par le CCAS.

Les animations se déroulent les lundis après-midi du 9 janvier au 3 juillet 2017 inclus, de 14h45 à 17h15, à l'espace Pierre de Lune, 54270 ESSEY-LES-NANCY.

Mme Anne DUCHENE assure la préparation des programmes d'activités en partenariat avec les autres intervenants et sous la responsabilité du CCAS.

Des activités en dehors de ces créneaux et à l'extérieur peuvent être programmées en concertation.

En contrepartie de ses interventions, Mme Anne DUCHENE est rémunérée à raison de 20,80 € TTC l'heure d'animation à laquelle s'ajoute 1,52 € pour les frais de déplacement.

En cas d'annulation ou d'empêchement, Mme Anne DUCHENE s'engage à prévenir le CCAS dans les meilleurs délais et au plus tard 24 heures avant la séance prévue ;

2.- accordé le 14 décembre 2016, une aide financière de 200 € au titre du CORSEC du 13 décembre 2016 ;

3.- accepté le 30 décembre 2016, la convention de mise à disposition de l'immeuble communal sis 65 rue du 8 Mai 1945 à Essey-lès-Nancy à l'association Pitchoun.

La convention a été établie pour une durée d'un an, à compter du 30 décembre 2016, renouvelable par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 années consécutives.

L'immeuble est mis à disposition gratuitement à l'association Pitchoun dans le cadre de ses actions en direction de la petite enfance ;

4.- accepté le 30 décembre 2016, la convention de mise à disposition de l'immeuble communal sis 65 rue du 8 Mai 1945 à Essey-lès-Nancy au CCAS d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour une durée d'un an, à compter du 30 décembre 2016, renouvelable par reconduction tacite pour une durée n'excédant pas 12 années consécutives.

L'immeuble est mis à disposition gratuitement au CCAS dans le cadre de ses actions en direction de la petite enfance ;

5.- accepté le 10 janvier 2017, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

6.- accepté le 20 janvier 2017, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

7.- accepté le 23 janvier 2017, le contrat d'engagement de l'orchestre de variétés « STANLOR » proposé par Mme Joëlle GEHIN.

L'orchestre « STANLOR », assurera la partie musicale du repas des anciens dansant organisé le dimanche 26 mars 2017, à la salle Maringer d'Essey-lès-Nancy de 12h00 à 18h00.

En contrepartie de sa prestation, Mme Joëlle GEHIN percevra un salaire net 330 euros. Le CCAS prendra à sa charge le montant des frais exigibles au GUSO soit 275,82 euros ;

8.- accepté le 23 janvier 2017, la convention portant sur une prestation de magie proposée par la société ILLUSION EST, sise 16 rue de l'Eglise 57660 Lixing-lès-Saint-Avoid, représentée par M. Frédéric PHILIPPE.

Cette prestation aura lieu le dimanche 2 avril 2017 dans le cadre du repas des anciens.

En contrepartie de cette prestation, la société ILLUSION EST percevra 190 euros ;

9.- accepté le 24 janvier 2017, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

10.- accordé le 25 janvier 2017, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 25 janvier 2017, une aide financière de 371,24 € ;

11.- accordé le 26 janvier 2017, une aide financière de 200 € au titre du CORSEC du 25 janvier 2017 ;

12.- accordé le 26 janvier 2017, une aide financière de 179,99 € au titre du CORSEC du 25 janvier 2017 ;

13.- accordé le 23 février 2017, une aide financière de 200 € au titre du CORSEC du 22 février 2017.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 17 mars 2017.

**Pour extrait,**



**Le Président,**

**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MERCREDI 14 MARS 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE  
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Véronique SAGET, Christine SIMONNET, Jacqueline BELLIER, Rosette GIRSCH Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Louis CAUSERO, Guy FRANIATTE et Patrick CAILMAIL.

**EXCUSES :**

Mmes Patricia LANZI et Marie-France LACOUR.  
M. Claude CHASSARD.

**ABSENTS :**

MM. Jean-Pierre BRANDELY et Matthieu RIFF.

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
  
**Michel BREUILLE**